

Technicien en mécanique de précision (BTM)

RNCP19166 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	251
Code(s) ROME	H2503, H2903
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'échéance	03/07/2019

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Autonome dans la production, le « technicien en mécanique de précision » participe et supervise la conception et la fabrication de tous types de pièces mécaniques, unitaires et/ou sérielles sur équipement numérique, en veillant au respect des normes de qualité et d'hygiène-sécurité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il a en charge :

- le développement commercial de l'entreprise de mécanique de précision sous couvert du chef d'entreprise,
- le conseil et l'analyse du projet ou de la commande client,
- l'évaluation des coûts de production et les temps de fabrication de la pièce unitaire et/ou sériele dans une perspective d'optimisation,
- l'élaboration la conception des gammes opératoires,
- l'organisation, la préparation et l'optimisation des moyens de production (matières d'œuvre, outils et équipements numérisés à mettre en œuvre, constitution des équipes, planification, répartition des tâches,...),
- le management et l'encadrement d'une équipe de tourneurs, ajusteurs, monteurs,
- la conduite des opérations d'usinage sur équipement numérisé,
- la supervision et le suivi des réalisations de pièces mécaniques de l'atelier ou du secteur spécialisé en veillant à la rentabilité des fabrications (durée d'intervention, techniques mises en œuvre, moyens mobilisés,...),
- la clôture des opérations d'usinage,
- la supervision des opérations de maintenance de 1er niveau des équipements numérisés et des outillages associés,
- le suivi des réalisations (SAV).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du BTM de technicien en mécanique de précision exerce principalement son métier en atelier, dans des entreprises artisanales (moins de 20 salariés) de mécanique générale, de métallurgie, assurant une production de pièces uniques, prototypes, de petites et moyennes séries pour des filières industrielles. Il peut également exercer

son activité dans la construction aéronautique, ferroviaire, navale ou automobile, dans l'industrie.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

le titulaire de la certification est un technicien en mécanique de précision, un responsable d'unité de production, chef d'atelier. Il a une autonomie totale dans l'activité de production, son organisation et la gestion des réalisations de l'atelier.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Des habilitations spécifiques en soudure plus particulièrement peuvent être nécessaires
- Le CACES, peut également être exigé selon la nature de l'activité de l'entreprise employeuse

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 664 €
Familles professionnelles (FAP)	D0X30 — Ouvriers peu qualifiés en conduite d'équipement d'usinage · tension 5/5 (Très élevée) D0X31 — Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage · tension 5/5 (Très élevée) D2X31 — Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique · tension 5/5 (Très élevée) D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux · tension 5/5 (Très élevée) D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	21 036
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	D0X30 — Ouvriers peu qualifiés en conduite d'équipement d'usinage D0X31 — Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage D2X31 — Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son président désigné par la chambre de métiers et de

l'artisanat) :

- un ou deux formateurs de la spécialité, autres que les animateurs de la formation,
- un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet technique des métiers et/ou maître artisan.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet technique des métiers, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/07/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19166/>